JUGEMENT DE CELUI QUI COMMET UN ANNULATIF DU JEÛNE PAR IGNORANCE

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Annulatifs du jeûne



Jugement de celui qui commet un annulatif du jeûne par ignorance
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 0min 32

Question :
Un questionneur dit : j'ai commis certains annulatifs du jeûne sans savoir qu'ils en étaient. Je les ai commis durant de nombreux jours et je ne connais pas leur nombre. Quel est le jugement ?

Réponse :

Je vous pose la question, quel est le jugement ?

L'auditoire dit alors : Rien ne lui incombe.

Cheikh : Rien ne lui incombe, il n'a pas à rattraper et n'a aucun péché car il ne savait pas qu'ils étaient des annulatifs.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com